

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT
SUR LE DOMAINE PAYANT
Année : 2025

Votre demande doit impérativement être déposée à l'accueil de la Police Municipale ou retournée à : police.pluricommunale@ville-granville.fr – contact : 02.33.91.31.37.

RAISON SOCIALE : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
Numéro de SIRET : _____
Fixe : ___/___/___/___/___ portable : ___/___/___/___/___
E-mail : _____

Sollicite l'établissement d'une carte de stationnement pour la période du ----- au -----:
 hebdomadaire mensuelle annuelle

Et sollicite l'établissement d'une carte de stationnement pour :

1 véhicule 2 véhicules 3 véhicules véhicules

Immatriculation du (ou des) véhicule(s) (merci de fournir, obligatoirement, la copie de la (ou des) carte(s) grise(s)) :

- - -
- - -

1. Je demande l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée à la seule personne figurant comme étant le demandeur.
2. Une personne qui occupe l'espace public sans autorisation encourt les peines prévues à l'article L2132-1 du code de la propriété des personnes publiques.
3. Je m'engage à payer les droits d'occupation du domaine public, tels qu'ils sont définis par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2024.
4. J'atteste sur l'honneur les renseignements mentionnés ci-dessus et j'ai pris connaissance que je pourrais être contrôlé sur le chantier par les services de la ville.
5. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée uniquement pour un véhicule utilitaire intervenant sur un chantier, des travaux ou des prestations de service situés dans le centre-ville de Granville.
6. L'autorisation est liée au véhicule (une demande par véhicule) et n'est valable uniquement sur le domaine payant.

Prénom, NOM et qualité du signataire, Fait à : Le :
Signature :

Après instruction de votre demande, l'autorité municipale validera ou non l'autorisation de stationnement et des contrôles seront effectués par les services de la ville.

Ce formulaire ne vaut pas accord d'occupation du domaine public, seul l'enregistrement de votre véhicule validé (fourgon ou camionnette) a valeur d'autorisation. Vous pourrez demander confirmation de votre enregistrement à la Police Municipale (tel : 02.33.91.31.37)

! Pièces jointes : Tarifs en annexe et mentions légales à signer s'il vous plaît !

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr